

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 49

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VILLE APPRENANTE UNESCO

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Valérie BERNARD

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.

M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.

M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.

M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).

Rapport N° 49
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VILLE APPRENANTE UNESCO

Dans le cadre de sa démarche « Ville-Apprenante-UNESCO », la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles auxquelles peuvent prétendre les associations par une demande et un dépôt de dossier. L'ensemble des projets proposés au soutien financier de la Ville font l'objet d'une reconnaissance du Réseau Mondial des Villes Apprenantes-UNESCO. A l'issue du précédent Conseil Municipal, le solde disponible est de 12 900 euros. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLÈGE LUCIE AUBRAC :

En partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand, l'équipe pédagogique du collège Lucie Aubrac vise à promouvoir la santé mentale des élèves, en favorisant leur développement psychosocial. Son objectif est de nourrir l'ambition scolaire et de créer un sentiment de bien-être ; de susciter le désir d'apprendre et de faire accéder au plaisir de comprendre. Ce projet apporte un regard différent sur les apprentissages et permet de construire un cadre serein, propice au développement d'une meilleure estime de soi.

"Faire ensemble pour mieux vivre ensemble!" est un projet pédagogique innovant mené avec deux classes de 6ème et 5ème. Il a pour ambition d'initier une démarche de promotion de la santé, en faveur du développement et du renforcement des compétences psychosociales des élèves, et plus largement du vivre ensemble au sein du collège Lucie Aubrac avec l'appui d'un dispositif innovant « Danse tes mots au rythme du slam ».

Budget de l'action : 3 410 euros

Subvention sollicitée : 2 500 euros

Subvention proposée : 2 500 euros

- d'approuver l'aide financière accordée à l'association du foyer Socio-éducatif du Collège Lucie Aubrac pour un montant de 2 500 euros.

- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,



Olivier BIANCHI